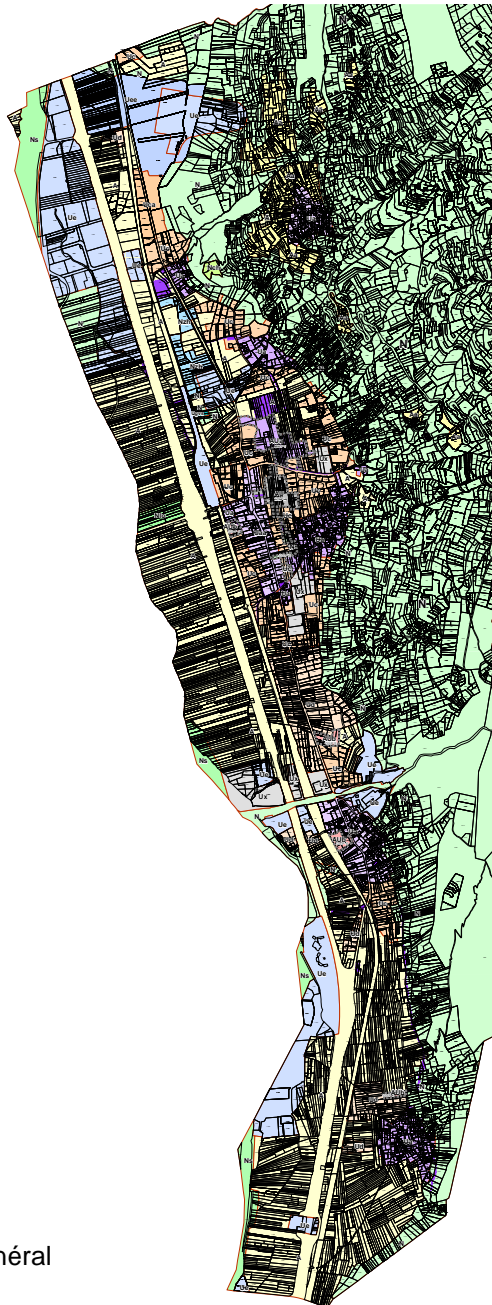


LA BÂTHIE (73540) - PLAN LOCAL D'URBANISME - Réunion publique du 18 avril 2019
LE NOUVEAU PROJET DU PLU





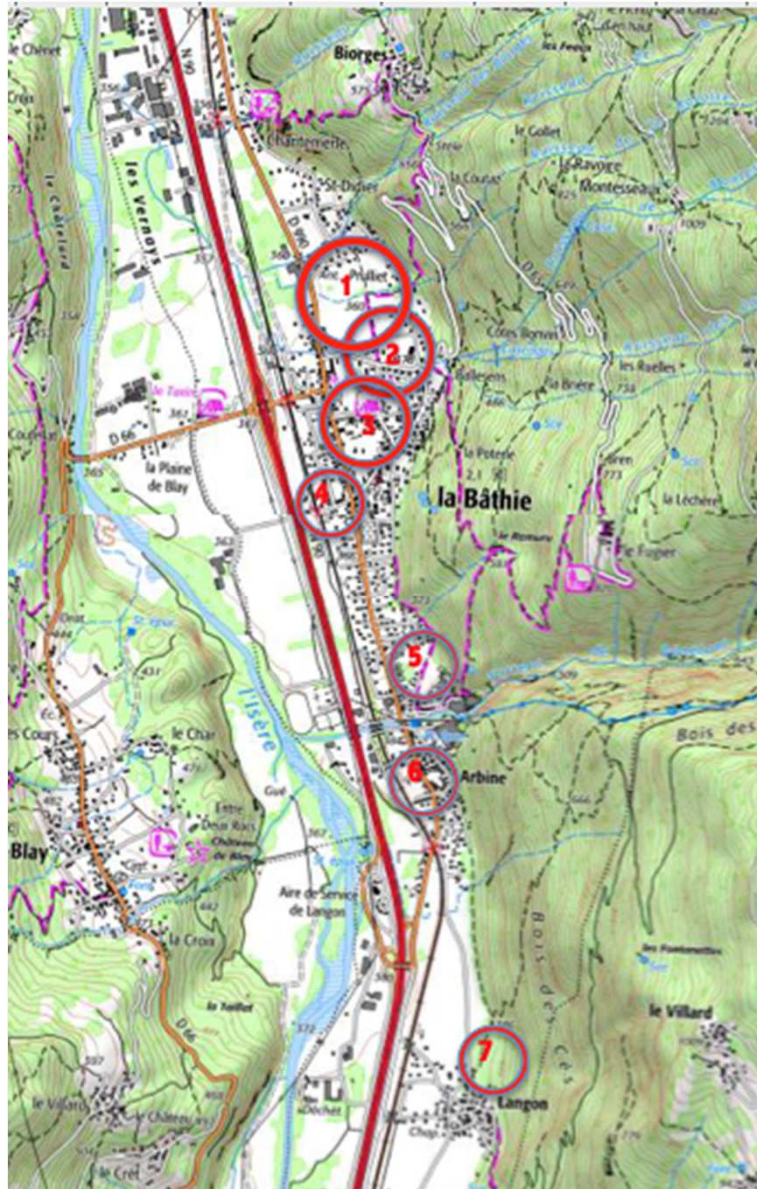
Quelques modifications mineures sans changer l'équilibre général du zonage :

- réduction de la zone Aua des Carrons
- zone Aub de Champ du Cudrey
- suppression du PAPAG
- petite extension à Langon

Nouvelles OAP (orientations d'aménagement et de programmation)

- 1/ Les Carrons
- 2/ Les Barrotières
- 3/ Secteur Mairie
- 4/ Rue Jules Vallès
- 5/ Champ du Cudrey
- 6/ Arbine sud
- 7/ Langon

sur des secteurs insuffisamment équipés,
pour une optimisation du foncier
même sur des terrains de taille modeste

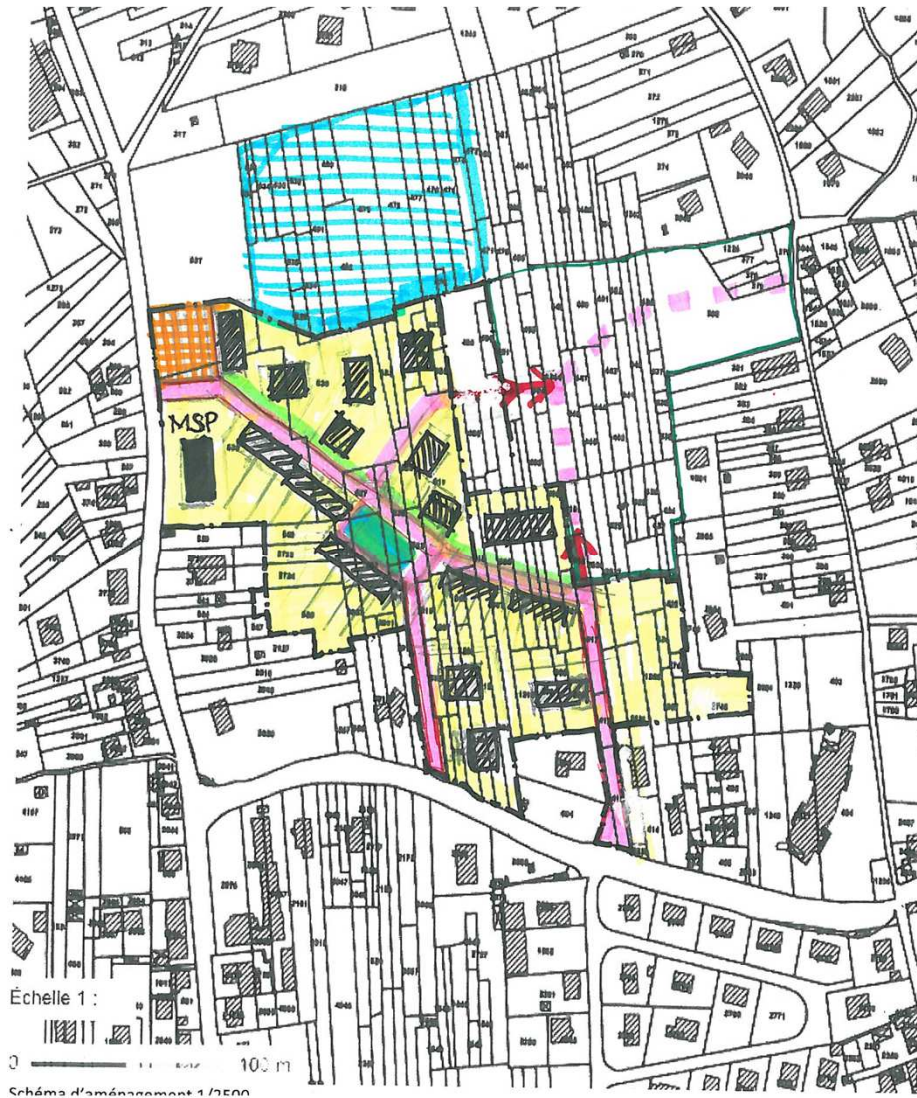


La Bâthie, localisation des OAP

Nouvelles OAP :
sur des secteurs insuffisamment
équipés (zones AU, à urbaniser),
pour une optimisation du foncier
même sur des terrains de taille
modeste

Les conditions posées visent à
faciliter les opérations, dans l'intérêt
de la collectivité comme dans celui
des opérateurs

**NB : les « esquisses d'aménagement »
présentées sont encore provisoires et
indicatives. Les OAP doivent être respectées
en termes de « compatibilité »**



OAP 1 esquisse d'aménagement

OAP 1 LES CARRONS

Zone AUa

Surface réduite de 5 à 3 ha

Programme : 100 logements

Soit une densité de 30
logements/ha

Nécessité d'un bassin de
rétention des eaux au nord
du secteur

Possibilité d'extension à long
terme vers l'amont

Intégration de la MSP en
zone Uc

**NB : les « esquisses
d'aménagement » présentées sont
encore provisoires et indicatives. Les
OAP doivent être respectées en
termes de « compatibilité »**

OAP 2 LES BARROTIÈRES

Zone AU

Surface : 1,7 ha environ

Programme : 60 logements

Soit une densité de 30
logements/ha

Continuité paysagère

Jardins familiaux aux
extrémités sud et nord du
secteur

Accès sur la RD 990

Programme à moyen terme
(nécessité d'action foncière)



OAP 2 esquisse d'aménagement

**NB : les « esquisses
d'aménagement » présentées sont
encore provisoires et indicatives. Les
OAP doivent être respectées en
termes de « compatibilité »**



OAP 3 SECTEUR MAIRIE

En remplacement du PAPAG
Zones Ua, Uc, N

Enjeux :

- liaison « douce » nord-sud
- extension place de la Mairie
- mise en valeur des jardins

Programme :

- place publique au sud
- programme mixte
équipements publics (RC)
+ logements (étages)

NB : les « esquisses
d'aménagement » présentées sont
encore provisoires et indicatives. Les
OAP doivent être respectées en
termes de « compatibilité »

OAP 3 esquisse d'aménagement



OAP 4 esquisse d'aménagement

OAP 4 RUE JULES VALLÉS

Zone AUb

Surface : 0,53 ha

Enjeux :

- compléter l'équipements de la rue
- optimiser le foncier

Programme : 8 logements environ

Densité : 25 logements/ha

Conditions :

- projet d'ensemble
- respect des servitudes privées

NB : les « esquisses d'aménagement » présentées sont encore provisoires et indicatives. Les OAP doivent être respectées en termes de « compatibilité »



OAP 5 esquisse d'aménagement

OAP 5 CHAMP DU CUDREY

Zone AUb

Surface : 0,54 ha

Enjeux :

- compléter l'équipements de la rue
- optimiser le foncier
- traiter les risques liés au bassin versant amont

Programme : 12 logements au moins

Densité : 25 logements/ha

Conditions :

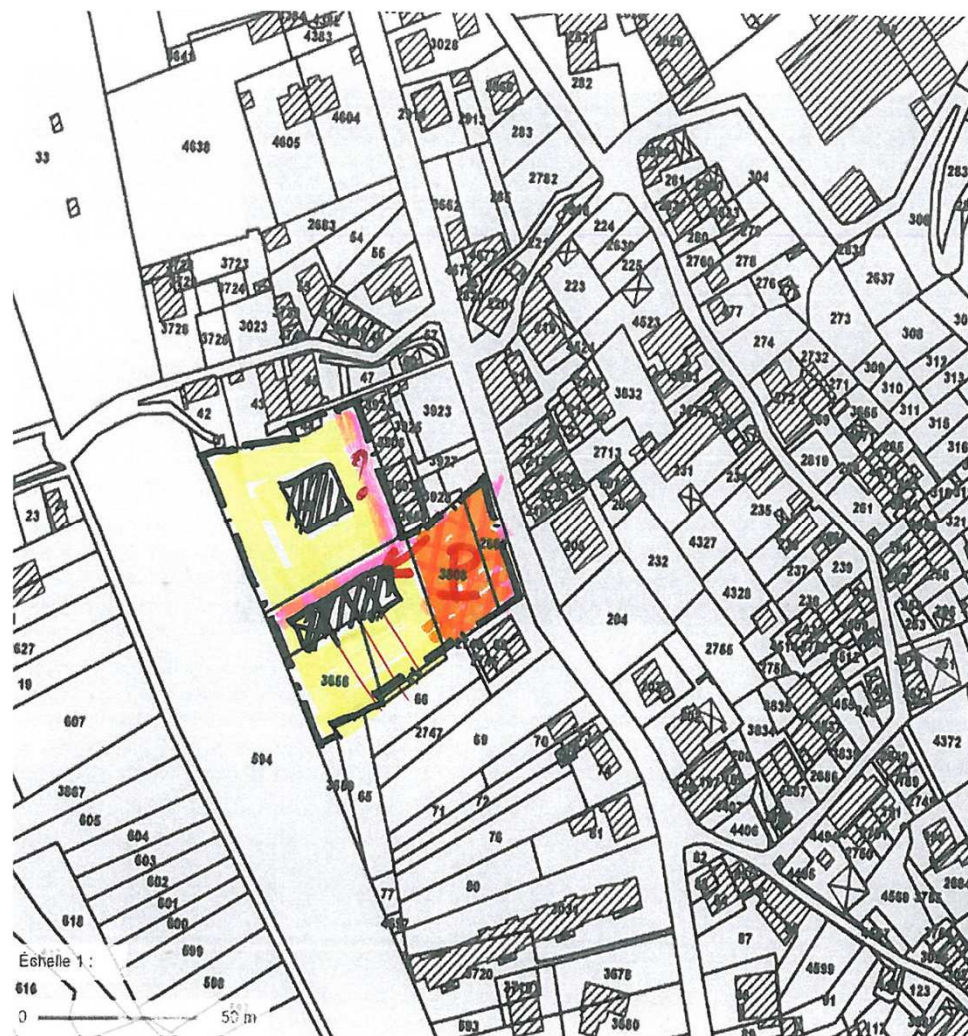
- étude et réalisation des aménagements nécessaires pour traiter les risques naturels
- projet d'ensemble

NB : les « esquisses d'aménagement » présentées sont encore provisoires et indicatives. Les OAP doivent être respectées en termes de « compatibilité »

PBR

Urbanisme
Projet urbain
Environnement

LA BÂTHIE (73540) - PLAN LOCAL D'URBANISME - Réunion publique du 18 avril 2019
NOUVELLES OAP



OAP 6 esquisse d'aménagement

OAP 6 ARBINE SUD

Zone AUb

Surface : 0,48 ha

Enjeux :

- compléter les équipements
- organiser la desserte
- optimiser le foncier

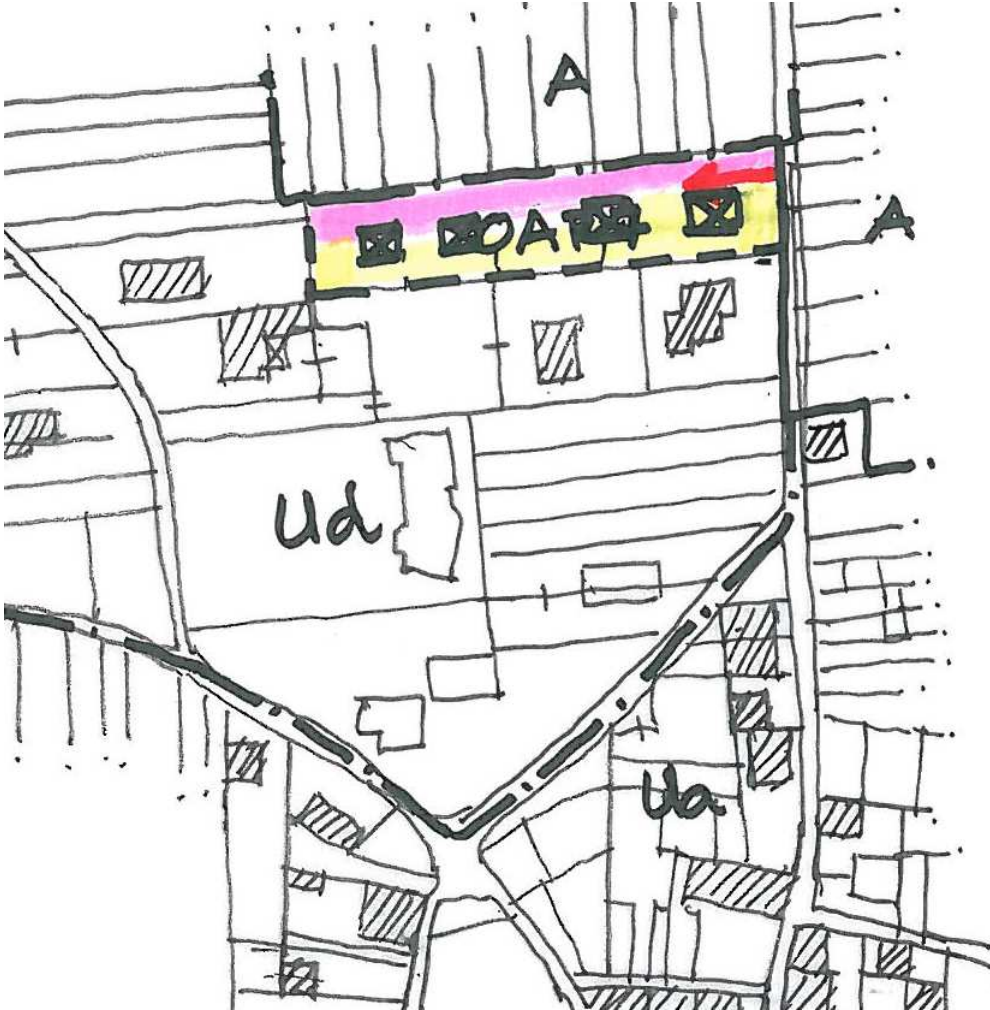
Programme : 12 logements

Densité : 25 logements/ha

Conditions :

- projet d'ensemble

**NB : les « esquisses d'aménagement »
présentées sont encore provisoires et
indicatives. Les OAP doivent être respectées en
termes de « compatibilité »**



OAP 7 esquisse d'aménagement

OAP 7 LANGON

Zone AUb

Surface : 0,21 ha

Enjeux :

- compléter les équipements
- organiser la desserte
- optimiser le foncier

Programme :

4 logements au moins

Densité : 15 logements/ha

Conditions :

- projet d'ensemble

NB : les « esquisses d'aménagement » présentées sont encore provisoires et indicatives. Les OAP doivent être respectées en termes de « compatibilité »

CALENDRIER (rappels)

La commune veut approuver le PLU avant février 2020

Le débat du CM sur le PADD a eu lieu le 18 mars mars 2019

Arrêt du PLU : fin mai 2019

Avis des PPA : réception début septembre 2019

Nouvelle enquête publique : octobre 2019

Approbation du PLU : décembre 2019

Rappel : les réunions du CM sont publiques.
Chacun peut adresser à la mairie ses observations ou demandes particulières.
Elles seront prises en compte selon des critères rigoureux d'équité.
Chacun pourra aussi s'exprimer lors de la nouvelle enquête publique avant l'approbation du PLU.